



Faso Jigi/PACCEM

*Professionnels Agricoles pour la Commercialisation
des Céréales au Mali:*

*Des milliers de producteurs et de productrices,
un seul grenier*

Utilisation du warrantage et de la tierce détention pour faciliter l'accès au financement pour les producteurs et productrices agricoles de Faso Jigi/PACCEM

Amélioration du fonctionnement du marché des céréales en Afrique de l'Ouest

Atelier régional de renforcement des capacités

09-10-11 décembre 2010

Accra, Ghana

Présenté par:

SISSOUMA Abdoulaye Secrétaire Exécutif Faso Jigi/PACCEM

BP: 351

Tel. 21.32.11.77

Ségou, MALI



Présentation

1. Mission de Faso Jigi
2. Portrait de Faso Jigi
3. Financement de la commercialisation de Faso Jigi
4. La tierce détention
5. Raison de la tierce détention pour Banque
6. Observations de Faso Jigi sur la tierce détention
7. Difficultés rencontrées par Faso Jigi
8. Conséquences de la tierce détention
9. Recommandations de Faso Jigi sur la tierce détention



Mission de l'Organisation

Permettre aux producteurs et aux productrices de jouer, à travers leur organisation, un rôle actif dans les filières céréales et échalotes, afin d'obtenir un juste prix pour leurs produits et un revenu plus stable.



Portrait de Faso Jigi

Statut: Union de sociétés coopératives

Date de création: 1997

Produits commercialisés: Mil, maïs, sorgho, riz, échalotes

Membership actif en 2010: 166 coopératives; 4237 membres

Volume céréales commercialisées en 2010: 4 000 tonnes

Chiffre d'affaire: 1 Milliards FCFA

Taux de remboursement Institutions Financières: 100%

Ristourne distribuée: 40,6 Millions

Taux de recouvrement dans l'union: 95%



Financement de la commercialisation

Sous la phase projet 1997- 2008

- Expression du besoin de financement
- Rapport bilan de la campagne dernière
- Les états financiers (Bilan et compte de résultat)
- La balance générales des comptes
- Fond de garantie (15%)



Financement de la commercialisation

Sous la phase projet 1997- 2008 (suite)

- Assurance des stocks
- Taux d'intérêt 9%
- Durée: 12 mois
- Taxe sur les Activités financières: 15 % de l'intérêt
- Virement des recettes de la vente des produits dans un compte domicilié



Financement de la commercialisation

Pendant la phase sans projet (A partir de 2008)

Conditions supplémentaires:

- Recherche d'un bailleur (projet)
- Supervision de la gestion du stock de Faso Jigi par une tierce partie indépendante (Tiers détenteur)



LA TIERCE DETENTION

BNDA	FASO JIGI	UCCM
Facilité de crédit	Besoin de financement	Intérêt et aptitude
<ul style="list-style-type: none"> - Assurance de supervision du stock par une tierce indépendante - Emission de mains levées au tiers détenteur - Contrôle des contrats de vente et du versement des recettes dans un compte domicilié chez elle 	<ul style="list-style-type: none"> -Fourniture des quantités planifiées et de la liste de tous les magasins de stockage - Mettre les céréales entreposées à la disposition de l'UCCM - Demande d'autorisation de vente sur présentation de contrat à l'UCCM - Assurance du stock - Rémunération de l'UCCM 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du contrat - Opérations de contrôle et de surveillance des mouvements du stock sur autorisation de la banque - Détentrice d'une clé du magasin et d'une fiche du stock pour le compte de la banque, -Placement d'inspecteurs permanents à l'entrepôt pendant les heures de travail - Compte rendu fidèle à la banque



Raisons de la tierce détention pour la Banque

La banque a conditionné l'octroi du crédit à la tierce détention pour ses raisons:

1. Départ du Projet d'Appui
2. L'importance du volume d'emprunt
3. Phase de professionnalisation de l'organisation paysanne
4. Suivi rapproché du crédit octroyé à l'organisation de paysans



Observations de Faso Jigi sur la tierce détention

L'union de sociétés coopératives Faso Jigi pense que la tierce détention a été imposée par la banque pour des raisons suivantes:

1. Absence de bailleur (Projet)
2. Perte de confiance à une organisation paysanne en phase de professionnalisation et d'autonomie après 11 années de franche collaboration
3. Doute sur la compétence de l'exécutif et des administrateurs de Faso Jigi dans la gestion et saine et transparente du crédit.



Difficultés rencontrées par Faso Jigi

1. **Activité connue pour les commerçants import/export et non pour une organisation paysanne**
2. **Le système collectif de mise en marché (vente groupée) non maîtrisé par le tiers détenteur**
3. **Convention basée sur le nombre et la capacité des magasins de Faso Jigi et sur la prévision des quantités planifiées**
4. **Mise à effet de la convention avant la constitution des stock dans les magasins**
5. **Difficultés de communication entre Faso Jigi (à Ségou) et l'UCCM à Bamako (250 km de Ségou)**



Conséquences de la tierce détention

La tierce de détention tel que vécu cette année n'a pas eu d'impact positive dans l'évolution de Faso Jigi

1. Faiblesse de Faso Jigi dans la prise de décision dans la convention (au risque d'un de son financement)
2. Inquiétude de l'exécutif et des administrateurs en cette phase de professionnalisation et d'autonomie de Faso Jigi dans ces conditions
3. Diminution des bénéfices de Faso Jigi et des producteurs membres par l'augmentation des charges de commercialisation



Recommandations de Faso Jigi

Faso Jigi dispose d'employés expérimentés et compétents, d'administrateurs responsables qui, depuis 2003, gèrent de façon saine et transparente une ligne de crédit de 1,2 milliards de franc CFA. Faso Jigi recommande:

A la Banque:

1. Le retour aux conditions pendant l'appui du projet,
2. Le nantissement des stocks physiques par la Banque,
3. La révision du taux d'intérêt de 9 à 7%,
4. La facilitation d'accès aux autres services offerts,
5. La contribution à la professionnalisation de Faso Jigi



Recommandations de Faso Jigi

Faso Jigi demeure une référence en terme d'organisation paysanne crédible et démocratique reconnue sur le plan nationale et international. C'est un modèle d'organisation qui doit être soutenu par l'état malien et les partenaires au développement . Faso Jigi recommande:

A l'Etat :

- 1.L'exonération de Faso Jigi en tant qu'union de société coopérative (TAF, TVA),
- 2.La garantie morale des organisations professionnelles au près des banques,
- 3.La contribution à étendre le système au bénéfice des producteurs des autres zones excédentaires



Ensemble on s'unit, ensemble on réussit

Merci de votre attention

SISSOUMA Abdoulaye

Contact:

(00 223) 21 32 11 77 / 76 16 29 02

sissoumabdou@hotmail.com

Ségou Mali